

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1320

présenté par

Mme Vidal, Mme Missoffe, Mme Liso, M. Marion, Mme Bergantz, M. Ledoux, Mme Maud Petit,
Mme Ronceret, M. Brosse, M. Frébault, M. Falorni, M. Sorre, M. Huyghe et Mme Le Meur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
